

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2007-0032/PR/MESN portant approbation du budget prévisionnel de l'Exercice 2007 de l'Organisme de Protection Sociale (OPS).

n° 2007-0032/PR/MESN

Ministère
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Date de publication
15 janvier 2007

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2007

Date du numéro
15 janvier 2007

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°154/AN/02/4ème L portant codification du fonctionnement de l'OPS et du régime général de retraite des travailleurs salariés

VU La Loi n°02/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics du 21/01/98

VU Le Décret n°2001-0211/PRE/PM relatif aux Etablissements Publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2005-0067/PRE du 21 mai 2005 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2005-0069/PREdu 22 mai 2005 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Délibération du Conseil d'Administration de l'OPS du 07 décembre 2006. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 janvier 2007.

Article 1er

Le budget prévisionnel de l'Exercice 2007 de l'Organisme de Protection Sociale (OPS) s'établit comme suit :

* Produits.....	4.553.250.000 FDJ	* Charges.....	
3.970.940.000 FDJ	* Résultat.....	582.310.000 FDJ	

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH